



Conférence de presse, 14 janvier 2010

Guide de téléphonie mobile à l'intention des communes et des villes

Exposé de Mme Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses

Seules les paroles prononcées font foi

Lorsque j'ai repris la direction de l'Union des villes suisses il y a une année et demie, le projet de rédaction d'un guide en matière de téléphonie mobile était dans sa phase terminale et je n'aurais plus eu qu'à participer à une ultime séance. En fait, l'achèvement du projet a pris plus de temps. Mais maintenant, nous sommes parvenus au bout de nos peines, la collaboration entre Confédération, cantons, villes et communes a abouti à un résultat réjouissant, fruit d'un travail soigné et nuancé offrant une vue d'ensemble de qualité.

Il me semble que cette très longue période de gestation reflète aussi la situation assez compliquée en matière de téléphonie mobile. En effet, les exigences sont multiples et conflictuelles. Il existe des prescriptions, des exigences légales et des valeurs limites. Beaucoup de gens éprouvent cependant toujours un malaise. Alors que beaucoup redoutent l'influence des antennes de téléphonie mobile sur l'être humain, la santé, la valeur des biens immobiliers, les sites construits et la nature, tout le monde se sert néanmoins de la téléphonie mobile comme si cela allait parfaitement de soi et s'énerve dès que la liaison est mauvaise ou que la conversation est interrompue une fois de plus. Celui qui veut s'y retrouver dans cette jungle d'exigences doit avancer avec circonspection.

Il n'est dès lors pas du tout surprenant que les villes et les communes veuillent connaître et utiliser toutes les possibilités dont elles disposent afin d'avoir leur mot à dire lorsqu'il s'agit d'installer une antenne. Elles veulent aménager leur territoire si possible de manière ciblée et responsable tout en garantissant son attrait pour les générations présentes et futures. De plus, surtout pour les communes rarement appelées à se prononcer sur des autorisations de construire des antennes de téléphonie mobile, l'approche professionnelle n'est pas toujours aisée et la vue d'ensemble parfois difficile.

C'est pourquoi l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont cherché à collaborer avec la Confédération et les cantons afin de créer un vademecum utile au quotidien.



Ne l'oublions pas: si elle est directement concernée, une commune ou une ville n'a fréquemment vent du choix d'un site qu'au moment où l'opérateur de téléphonie mobile dépose sa demande d'autorisation de construire. Le summum, c'est peut-être quand un opérateur annonce tous les six mois une planification générale des lieux d'implantation. Pourtant, c'est la ville ou la commune qui connaît sa région et sa population et sait par conséquent quel site est le mieux compatible avec les objectifs de développement. Or, malgré des intérêts parfaitement fondés et sérieux, les villes et les communes ne pouvaient jusqu'à présent guère exercer d'influence sur les sites d'implantation des installations de téléphonie mobile et proposer des alternatives. On avait presque l'impression qu'il fallait se résoudre à accepter les antennes.

Le texte que nous présentons est le fruit d'un long travail tripartite impliquant les domaines les plus divers; il ne constitue pas une révolution et peut paraître décevant à ceux qui espéraient pouvoir exercer une plus grande influence. Il ne veut pas non plus dire qu'une ville ou une commune pourra simplement refuser la construction d'une antenne. Il ne s'agit pas ici de résoudre les conflits fondamentaux, immanents à la société, que j'évoquais en introduction. Mais tout de même, grâce à une large réflexion scientifique, le guide de téléphonie mobile met en évidence de nouvelles voies - et cela me semble très valable. Il apparaît que les communes concernées peuvent jouer un rôle plus actif qu'elles ne le pensaient la plupart du temps. Jusqu'à un certain point, elles peuvent avoir leur mot à dire dans le choix des sites d'implantation des installations de téléphonie mobile. Evidemment, les villes et les communes ont aussi des responsabilités à assumer. Mais je suis convaincue qu'elles le font sans rechigner. Dans la vie sociale et en politique, toujours moins de problèmes peuvent être résolus sans sortir de son bureau et de telle manière que toutes les parties éprouvent au moins une certaine satisfaction ou se considèrent comme gagnantes. C'est exactement le même phénomène qu'on observe dans la téléphonie mobile. Le guide qui est maintenant disponible a notamment pour but de promouvoir le dialogue entre les autorités municipales ou communales, les opérateurs de téléphonie mobile et la population. C'est ce que montrent les exemples que nous entendrons maintenant. La franchise et la transparence dans le débat impliquant tous les intéressés me semblent être un véritable gain, en plus des instruments susceptibles d'être utilisés. Ces qualités sont en fin de compte l'expression de l'estime et du respect mutuel. Pour conclure, je tiens encore à remercier tous ceux qui ont contribué à cette publication et souhaite que le guide sera un plein succès une fois qu'il sera mis en pratique; car ce n'est qu'à ce moment-là que l'on connaîtra sa véritable valeur.